

J'espère que mes propos vous éclaireront sur notre adaptation aux transformations que connaissent les Nations Unies, notamment au niveau des grandes questions politiques. Avant de terminer, j'aimerais cependant signaler deux aspects de notre travail qui relèvent du sujet de cette communication: en premier lieu, la gestion de l'ONU, y compris les questions de budget et de dotation et tout particulièrement la présence des Canadiens au sein de son personnel; en second lieu, l'activité continue exercée dans le domaine du droit international, dont la Conférence sur le droit de la mer constitue pour le moment le meilleur exemple. J'ajouterai que nous comptons un délégué commercial qui assure au Canada une part équitable de l'activité commerciale qu'engendrent les programmes d'assistance au développement de l'ONU.

Pour conclure, permettez-moi de vous rappeler un commentaire que j'ai formulé il y a quelques minutes. J'ai dit, vous vous en souvenez, que chaque État membre, quelle que soit sa position au sein de l'Organisation reconnaissait que ses intérêts étaient en jeu durant le processus de négociation permanente et que la nature et le degré de sa participation influaient, pour le meilleur ou pour le pire, sur les résultats obtenus. J'ai ensuite ajouté que notre participation tient également à notre sens national de responsabilité et à notre conviction que les buts de l'Organisation exigent une participation active et constructive de notre part.

Nous vivons dans un monde interdépendant. Politiquement, économiquement, en fait à tous les points de vue, nous sommes imbriqués les uns aux autres. Le processus d'adaptation et la recherche d'approches collectives à des problèmes qui, autrement, ne sauraient être résolus, peuvent être retardés ou déformés par l'affrontement des politiques; cela ne doit pas nous empêcher, et il y va de notre intérêt, de persister malgré d'éventuelles frustrations. Voilà le credo des Canadiens qui travaillent pour vous aux Nations Unies.

---

S/C